

LUTTES ET CFDT COMMUNICATION

ISSN - 0181-5520

Édité par la F.T.I.L.A.C-C.F.D.T

MENSUEL

Ce numéro comporte des suppléments, dont "VUE DU SYDAS" et "FTILAC-PLUS"

N° 70

Infos sur Minitel:
3614-ASPA*CFDT

JUIL 89

Bâtir l'Europe sociale

La campagne électorale des Européennes a démontré que, malheureusement, la fonction essentielle des partis politiques, aujourd'hui, ne dépasse pas le rôle d'une machine électorale. Le fort taux d'abstention est, pour une partie, dû aux manques de contenus, d'idées, de débats qui ont entouré ces élections.

Nous ne pouvons, en tant que syndicalistes, que le regretter.

Alors que la charte communautaire des droits sociaux fondamentaux doit être une nouvelle étape dans la construction européenne, la campagne électorale ne s'en est pas beaucoup préoccupée. Cette situation démontre à l'évidence que l'Europe ne se construira pas seulement avec la commission des communautés européennes, avec le parlement européen, avec les Etats, mais se construira aussi et avant tout avec les salariés.

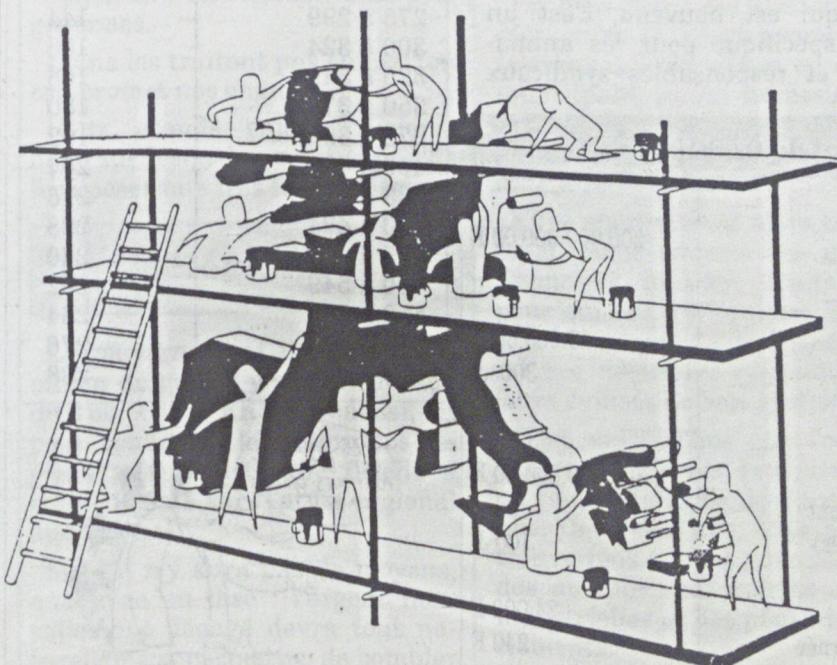
Et si nous la connaissons déjà un peu cette Europe, grâce aux congés payés, aux jumelages des cités, il nous faut passer la vitesse supérieure en tant que syndicalistes. Et l'actualité est là pour nous y aider.

La charte des droits sociaux, véritable socle communautaire de garanties sociales fondamentales, doit permettre d'assurer le développement loyal du marché intérieur et d'éviter le dumping social.

C'est l'objectif prioritaire que le syndicalisme européen doit se donner dans les mois à venir. Face à cet objectif, deux logiques s'affrontent. Celle de la confédération européenne des syndicats (C.E.S.), et donc de la CFDT, qui veulent un texte ayant une valeur juridique et celle envisagée actuellement par la Commission des communautés européennes et le gouvernement français (voir les dernières déclarations de J.-P. Soisson) qui entendent se "limiter" à une déclaration solennelle des chefs d'Etats et de gouvernement.

Il nous faut peser de tout notre poids pour que la première logique se réalise.

Pour ce faire, la confédération européenne des syndicats a décidé de se mobiliser et de mobiliser ses organisations et les travailleurs européens.



Dans la semaine du 16 au 20 octobre 89, différentes initiatives seront prises, dont un colloque réunissant 1 000 participants à Ostende (Belgique), un rassemblement de 10 000 militants à Bruxelles et une réunion du comité exécutif de la C. E. S.. La CFDT y sera présente.

Mais il nous faut aussi intervenir dans les mois qui viennent auprès du gouvernement français qui prend la Présidence de la Communauté à partir de juillet, pour qu'il mette en accord son discours et ses actes.

A nous d'agir dans ce sens vis-à-vis de nos députés, des ministères de tutelle et du gouvernement, pour que la politique sociale européenne devienne une réalité.

C'est aussi par ces moyens que nous bâtirons l'Europe sociale.

Michel Mortelette
Secrétaire Général

Formation syndicale

Utiliser pleinement les droits

(Voir les tableaux ci-dessous).

Ces droits ne sont pas actuellement utilisés à plein régime, et nous ne parlerons pas ici des moyens attribués aux membres de CCE, Comité de Groupe, Conseil d'Administration... Les responsables de section et de syndicat doivent mettre en place des plans de formation que tous ces moyens permettent de réaliser.

Dégager un budget formation dans chaque entreprise

Au delà des droits légaux et conventionnels, chaque section doit dégager dans son entreprise, ou au sein du CE, un "budget formation". Il permet une utilisation plus souple de la formation et allège d'autant les charges que chaque formation induit pour la CFDT : pertes de salaire, frais de voyages, d'hébergement, d'animation, de réalisation d'outils. Ce budget formation est également un moyen de solidarité au sein de l'organisation. En dégageant l'ensemble des frais inhérents à la CFDT pour la formation (syndicat, FTILAC, Interpro...), elle permet une meilleure prise en charge pour les militants et adhérents qui n'ont aucun moyen pour la formation. Si vous n'avez pas ce budget, mettez-le à l'ordre du jour de

votre prochaine négociation avec votre direction ou de la prochaine réunion de CE. Il est à revaloriser chaque année.

Le congé formation économique sociale et syndicale

La loi du 30 décembre 1985 a sensiblement modifié la loi du 23 juillet 1957 qui parlait, elle, de congé d'éducation ouvrière.

C'est ainsi que nous parlerons désormais du Congé Formation Economique, Sociale et Syndicale (CFESS).

La loi sur le CFESS réaffirme le droit des organisations syndicales représentatives sur le plan national à organiser des formations.

Un droit trop peu utilisé par les adhérents

La loi introduit le principe de la rémunération par les employeurs du CFESS, à une hauteur de 0,08/1 000 ; ce montant est à prélever sur le 1,1 % de l'effort de financement de la formation permanente. Sur la durée totale du congé-formation, il est introduit la notion de jours ouvrés (jours effectivement travaillés) et reste à hauteur de 12 jours/an, ce qui se traduit par une augmentation effective des jours de formation.

Ce qui est nouveau, c'est un droit spécifique pour les animateurs et responsables syndicaux

(A.R.S.) qui ont un droit à 18 jours par an.

Le fractionnement est possible avec un minimum de deux jours.

Les tableaux ci-après donnent une vision plus précise de ce que la loi sur le CFESS a introduit comme nouveaux droits grâce à l'action de la CFDT.

Celà n'exclut pas la possibilité pour les sections d'améliorer les règles, notamment dans le domaine de la rémunération. De plus, au plan régional ou national, peuvent être créés des fonds de mutualisation de 0,08/1 000.

Congés de formation économique, sociale et syndicale.

Nombre de Jours de congé disponible dans l'entreprise.

Art. L.451-1 alinéa 6 du Code du Travail, arrêté du 6/03/86

Nb. salariés	Nb. Jours
1 à 24	12
25 à 49	24
50 à 74	36
75 à 99	48
100 à 124	60
125 à 149	72
150 à 174	84
175 à 199	96
200 à 224	108
225 à 249	120
250 à 274	132
275 à 299	144
300 à 324	156
325 à 349	168
350 à 374	180
375 à 399	192
400 à 424	204
425 à 449	216
450 à 474	228
475 à 499	240
500 à 549	252
550 à 599	264
600 à 649	276
650 à 699	288

Exemple de mode de calcul du 0,08/1000

Calcul masse salariale - 1	masse salariale brut divisible	200.000.000,00 F
Calcul théorique	total disponible pour la formation syndicale (taux 0,08/1 000)	16.000,00 F
	Nombre de jours	300 J
	Paiement théorique pour chaque journée	53,00 F
Calcul masse salariale + 1	constatée en fin d'année	300.000.000,00 F
Calcul réel	nombre de jours réellement utilisés (1/3 des possibilités)	100 J
	Total disponible pour la formation syndicale	24.000 F
	Total dû pour chaque journée	240 F
	Régularisation	187 F



Les rendez-vous manqués du gouvernement

Bien sûr, l'affaire n'était pas facile. L'on disait, depuis les grèves de l'automne au moins, l'Audiovisuel Public à la dérive. Chaque mois voyait un peu plus se creuser l'écart entre TF1 et A2 à l'Adimati. L'équipe Léotard avait transmis un audiovisuel sinistre sous le dogme libéral ; et pas seulement l'audiovisuel public.

La première urgence, pour la nouvelle équipe, était donc de remettre à flot les programmes nationaux de l'audiovisuel public, de stabiliser la ligne de front. Et c'était légitime.

Les conséquences logiques en sont aujourd'hui connues : un PDG commun à A2 et FR3, permettant une harmonisation des programmes, et un réel effort budgétaire à poursuivre (800 millions de francs supplémentaires en 1990).

On sait combien cette orientation a polarisé les débats, dans la grande presse comme dans les Assemblées. Mais cette trop grande attention a perverti la visée d'ensemble : on ravaude le présent, on ne prépare pas l'avenir.

Or, l'avenir peut brutalement s'assombrir pour l'audiovisuel français. Deux grands rendez-vous étaient à l'ordre du jour :

- régionaliser,
- construire une industrie de programmes.

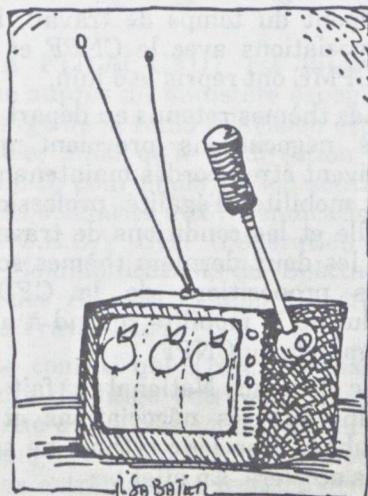
En ne les traitant pas ou mal, on compromet nos chances.

Deux grands enjeux, disions-nous sur lesquels un futur proche fera peser une très forte pression.

1 Régions

Le gouvernement laisse FR3 au milieu du gué. Il y a confirmation de l'objectif : FR3 est aussi, et pour beaucoup, la chaîne des régions ; le ministre de tutelle a même insisté sur "l'atout régional audiovisuel".

Mais il n'y aura pas de moyens, quoiqu'en dise : l'argent nouvellement dégagé devra tout naturellement permettre de combler l'écart entre les moyens financiers



de TF1 et ceux des programmes publics nationaux. Pas d'évolution des structures surtout. Les sociétés de l'audiovisuel restent des sociétés parisiennes, partiellement décentralisées. Seule petite lueur, un moyen : les contrats d'objectif entre FR3 national et les établissements régionaux.

Le gouvernement n'a pas saisi l'urgence. Les stations régionales créées par Peyrefitte auront bientôt 30 ans, elles peuvent continuer à vivre sans que rien ne soit tenté pour pacifier le débat politique sur les régions françaises, qu'elles ne soient plus les attardées de l'Europe dans un territoire strictement jacobin.

Eh bien non ! ces stations coincées entre le développement des télévisions hertziennes ou câblées municipales et les nécessités des programmes nationaux vont progressivement perdre toute légitimité à l'existence.

Elles apparaîtront alors trop naturellement comme des gouffres financiers inutiles, fruits mûrs pour qui voudra liquider. Elles ne trouveront pas de défenseurs parmi ces décideurs régionaux toujours évincés de leur gestion.

C'est aujourd'hui que l'on peut encore construire l'enracinement en région de l'idée de Service Public. Dans cinq ans, nous nous retrouverions seuls à nous battre, le dos au mur des restructurations industrielles et des plans de licenciements.

Un processus de régionalisation

est possible, ceux qui ne le saisiraient pas se chargerait d'une lourde responsabilité.

2 Une industrie de programme

L'audiovisuel européen doit se construire ; il se construit aujourd'hui dans la tourmente. La France a consacré toute son attention au problème des "tuyaux", et perdu son énergie dans une guerre de 10 ans menée par les Télécom au nom du câble et des satellites de nouvelle génération contre TDF1. Ce débat fut tranché comme on sait, lucidement.

TDF1 est aujourd'hui lancé, heureusement ; les tuyaux s'organisent, mais dans la confrontation audiovisuelle européenne on commence à comprendre que le rôle moteur reviendra aux puissances productrices de programmes.

La France est bien mal placée dans ce domaine. Toutes les décisions depuis 1974 n'ont tendu qu'à laminer les capacités publiques de production, à renforcer la place du long métrage et des programmes anglo-saxons sur les écrans.

Les outils publics sont donc exsangues et contestés, toujours en butte à de puissants lobbies d'opinion. Le secteur privé, balbutiant, sous-capitalisé, offre un tissu très anarchique et individualiste de petits producteurs et prestataires. L'autre grand secteur organisé, le cinéma, s'est enfermé derrière des barrières corporatistes et protectionnistes depuis plus de 40 ans.

Pour une relance de cette activité de production les pouvoirs publics misent sur le rôle moteur et exemplaire que devra jouer la commande publique.

Il est sûr que sans un volume satisfaisant de commande toute discussion sur la production ne fait qu'aligner des arguties tendant à souligner, ce qui est l'évidence, qu'en régime de basses eaux le sous-emploi dans les sociétés publiques - SFP, FR3... - rend leur poids financier très lourd.

Les rendez-vous manqués du gouvernement

Suite de la page 3

On s'attarde moins dans ces occasions sur le fonctionnement du secteur privé, multipliant les dépôts de bilan et finançant ses variations d'emploi par le recours permanent au régime général de chômage.

Mais l'argent ne suffira pas. Sans la définition d'un plan et une organisation du secteur, le flux financier risque fort de se disperser à l'image de ces mécanismes d'aide aux pays du tiers-monde.

Sans entrer dans les détails d'un tel plan, deux principes au moins doivent y être poursuivis et mis en exergue :

- Balayer les quarante ans de coupure entre cinéma et télévision, ruineuse originalité de notre système audiovisuel. Ceci reviendrait, en dépoissierant le Code de la cinématographie, à créer un grand *corpus* commun de règles de fonctionnement de l'industrie des programmes audiovisuels, y compris cinématographiques.

Nous serons pour notre part très attachés à ce que le volet social soit une pièce maîtresse de cette réglementation.

- Concentrer les efforts pour impulser une industrie de production de fiction, et plus spécialement de série, renforcer plus particulièrement les points faibles de l'audiovisuel français (scénario, écriture...) par un important effort de formation.

Là encore le temps presse, l'Europe est à nos portes, et à travers elle les programmes américains et asiatiques. Plus encore, l'échec du gouvernement dans la bataille des quotas à Bruxelles, conclusion prévisible, rendra d'autant plus difficile la protection des premiers pas de cette industrie naissante.

Seuls deux ou trois grands pôles de production subsisteront à terme en Europe, tout retard compromettrait la place de la France dans le futur équilibre audiovisuel européen.

Secrétariat National
SURT-CFDT
Mai 1989

Négociation Nationale Interprofessionnelle

Après l'accord sur les nouvelles technologies et celui sur l'aménagement du temps de travail, les négociations avec le CNPF et la CGPME ont repris le 6 juin.

Les thèmes retenus au départ de ces négociations prévoient que doivent être abordés maintenant : la mobilité, l'égalité professionnelle et les conditions de travail. Si les deux derniers thèmes sont des propositions de la CFDT, celui de la mobilité répond à une demande du CNPF.

Le Bureau National a fait le point sur ces négociations et a souhaité que leur rythme ne soit pas accéléré. En effet :

- d'une part, les deux premiers accords ont été à peine interprétés et il s'agit en tout premier lieu d'y donner suite dans la branche. La journée du 19 septembre a pour objectif cette appropriation de l'accord sur le temps de travail et la mobilisation pour l'ouverture et la conclusion d'accords de branche sur ce terrain ;

- d'autre part, il faut que les organisations et les militants s'approprient les contenus de l'étape suivante. Si, sur l'égalité profes-

sionnelle et les conditions de travail, nos objectifs sont repérés, le thème de la mobilité nécessite discussions dans les organisations.

Lors de la réunion du 6 juin, la CFDT a exprimé sa volonté d'arriver à 3 accords séparés. Les 2 premiers (conditions de travail et égalité professionnelle) ayant pour objet de donner des orientations de mise en œuvre dans les branches. Pour la mobilité, il reste la nécessité de faire le point sur ce qui existe et sur les contenus qui sont mis derrière les mots.

Après une suspension de séance le CNPF donne son accord pour 3 accords distincts.

Pour la mobilité, le CNPF se déclare conscient des difficultés et donne son accord pour un groupe de travail non décisionnel de 2 personnes par organisation (ce groupe de travail se réunira le 7 septembre). Les séances plénières sur les deux autres thèmes ont été fixées au 3 juillet et au 26 septembre.

Jacques Geslin

Le guide des journalistes

Sommaire :

- * les textes de lois
- * les conventions
- * les accords de branche
- * ce qu'il faut savoir quand on est à "la pige"
- * ce qu'il faut savoir sur la protection sociale
- * ce qu'il faut savoir quand on part à l'étranger
- * des centaines d'adresses utiles...

Commandez-le à :

USJF-CFDT

43, rue du Faubourg Montmartre
75009 - PARIS - Tél : 16 (1) 42 46 58 22

Prix : 100 F (port compris)

(10 % de réduction pour commande groupée).

Payable à la commande par chèque bancaire ou postal à l'ordre de l'USJF.

Grande-Bretagne : Grève à la BBC

Le syndicat Broadcasting and Entertainment Trades Alliance (BETA), affilié à l'EGAKU et à l'ISETU-FIET, est en conflit avec la direction de la BBC. Le litige porte essentiellement sur les salaires. L'Association of Cinematograph and Television Technicians (ACTT) et le National Union of Journalists (NUJ) sont également impliqués dans le conflit.

Quelque 24 000 employés de la BBC sont concernés par le litige.

Au début de cette année, les syndicats avaient demandé un relèvement de 16 % des rémunérations. Il s'agissait d'amener les salaires de la BBC approximativement au même niveau que ceux versés par la télévision commerciale, les augmentations convenues ces trois dernières années ayant été inférieures aux taux de l'inflation. A l'heure actuelle, en Grande-Bretagne, l'inflation est de l'ordre de 8 % par année ; on s'attend à un taux plus élevé encore à l'avenir.

La BBC a proposé une augmentation salariale de 6,5 % aux syndicats. Face au refus des syndicats, la direction a fait volte face pour annoncer une majoration de 7%, applicable à partir du 1er mai. Les syndicats relèvent que cette nouvelle mesure unilatérale modifie la durée d'application des accords annuels d'une façon pouvant affaiblir leur position sur le plan de la négociation.

Parmi les autres questions en jeu, citons : les retraites, les divers types de paiement et la "pondération londonienne" (le supplément accordé aux employés dans la région la plus onéreuse de Londres).

Les syndicats et la direction se sont engagés dans une procédure de médiation par le biais du Service public de conciliation (ACAS). Cet organisme n'est pas en mesure d'imposer les solutions qu'il propose, et la direction ne manifeste pas l'intention de rechercher un accord pouvant être accepté par les deux parties, les perspectives de résoudre le différend ne semblent guère encourageantes.

Les syndicats ont déjà mené plusieurs grèves (2 mai, 9-10 mai et 22 mai).

La FTILAC-CFDT a envoyé, le 15 juin, un courrier à la BBC soutenant l'action des syndicalistes anglais. Ces initiatives de solidarité ont été coordonnées par le Comité Européen des Syndicats des Arts, des Spectacles, de la Presse et de l'Audiovisuel (EGAKU).

Michel Mortelette

19 septembre 1989 :
C'est la "rentrée" CFDT

Solidarité avec les salariés de la télévision espagnole

La FTILAC-CFDT est intervenue auprès du ministère espagnol chargé de la radio télévision espagnole, ainsi qu'à la direction de celle-ci, pour apporter son soutien et sa solidarité aux revendications du C.E.O.V.-UGT (Fédération de la Communication, du Spectacle et des Arts de l'Union Générale des Travailleurs).

Le conflit, qui s'inscrit dans le cadre du litige entre une grande partie du mouvement syndical en Espagne et les politiques économiques extrêmement restrictives du gouvernement espagnol, concerne surtout les salaires. Les 12 000 travailleurs de la RTVE (radio télévision espagnole), le réseau de radio et de télévision espagnol, sont en pleine négociation collective avec leurs employeurs.

Les syndicats (C.E.O.V.-UGT et Commissions Ouvrières) revendentent ensemble une hausse des salaires qui équivaut à l'inflation prévue cette année, soit 6,3 %.

Dans le secteur privé, les accords salariaux moyens de cette année tournent autour de 6,7 %. Mais le gouvernement est intrasigant, il veut maintenir les hausses de la radio et de la télévision au même niveau que dans le secteur public, taux qu'il a fixé à un strict 4 % pour tous. Le gouvernement insiste, même s'il a lui-même obligé la RTVE à s'autofinancer il y a trois ans et si le système est devenu très rentable, grâce à la publicité. Personne ne conteste le fait qu'aujourd'hui la RTVE dispose de la possibilité d'accorder des hausses considérables de salaires.

Dans ce contexte, les syndicats des employés de la télévision ont déclenché une série d'actions intermittentes pour faire comprendre leurs arguments à la direction, mais aussi au gouvernement et au grand public.

Michel Mortelette

Europe

Bonnes
vacances

à tous.

C'est un
droit !

Profitez-en

La Commission de
Bruxelles approuve
les aides au
cinéma en France
et au Danemark.

En 1987, la Commission a ouvert des procédures d'enquêtes, en vertu de l'article 93 paragraphe 2 du traité CEE au sujet des aides octroyées à l'industrie cinématographique, en France et au Danemark. Les régimes d'aide de la Grèce et de l'Italie ont fait l'objet de procédures analogues.

La Commission n'a pas formulé d'objection contre les mesures d'aides en elles-mêmes, mais contre le fait que l'octroi des aides était lié à certaines pratiques discriminatoires telles que l'obligation de résérer à des nationaux un certain nombre d'emplois dans l'équipe de tournage.

La Commission a fait valoir qu'aucune distinction ne devait être faite entre ressortissants de la Communauté et cette position a été acceptée par les deux gouvernements.

Les autorités françaises ont émis une circulaire, publiée au Journal Officiel du 3 mars 1989, selon laquelle les ressortissants d'autres Etats membres de la CEE sont assimilés aux ressortissants français pour ce qui est de l'éligibilité aux aides.

Jacques Geslin

1993 : L'europe des journalistes

A Paris, les 10 et 11 juin, l'USJF-CFDT tenait un colloque sur "1993 : quel journaliste européen ?"

Les approches différentes des syndicats, pays par pays, sont-elles aussi inquiétantes qu'on le dit parfois ? La déréglementation, le nivelingement social par le bas sont-ils inéluctables ? Jean-Paul Jacquier, secrétaire confédéral à l'action revendicative, pense que ces approches différentes peuvent nous enrichir mutuellement.

La question très concrète des droits d'auteur en fournit un exemple. En Europe du Nord, les syndicats ont fondé il y a 20 ans une société de perception des droits d'auteur (un journaliste allemand peut toucher jusqu'à 14 000 F de droits secondaires mensuellement). Karl Biffiger (Télévision suisse alémanique), rapporteur du groupe "droits d'auteur" à la FIJ (Fédération Internationale des Journalistes), insiste auprès des journalistes français pour qu'ils fassent tous valoir leurs droits (comme le font aujourd'hui les dessinateurs). Ce que confirme M^e Jean Martin, avocat, en citant de nombreux exemples d'actions judiciaires conclues au bénéfice du journaliste "c'est là un instrument de votre statut, une garantie de votre indépendance", qui atténue "les effets de la précarité actuelle".

Contre les "paradis sociaux"

Le débat a montré les nombreuses distorsions qui tournent la loi, comme les revues de presse dans d'innombrables entreprises qui reproduisent les articles sans aucune rétribution aux auteurs, les communications à sens unique qui existent par exemple entre tel quotidien régional et le quotidien départemental d'un même groupe, les limites du droit de citation, la difficulté de définir une "œuvre" journalistique. Certains ont exprimé leur inquiétude devant la délégation collective à une société de perception (serait-ce la mort du syndicalisme ?) mais tous recon-

naissent le risque de voir apparaître pour l'information dans l'Europe de 1993 de véritables "paradis sociaux" à législation minimum.

Robert Ménard, l'un des responsables de "l'observatoire de l'information" de Montpellier, situe cette association qui publie aujourd'hui le premier bilan mondial de l'information vue au microscope dans 206 pays (1). Ouvrage remarquable. Association loi 1901 créée il y a quelques années, à structure paritaire (journalistes et patrons de presse), avec un budget de 2 millions de francs (80% de financement public) 7 personnes employées. Le rapport sera publié chaque année (avec 130 journalistes correspondants).

Catherine Lalumière : premier contact

Catherine Lalumière a pris ses fonctions de secrétaire générale du Conseil de l'Europe le 1er juin. Le conseil, qui compte 23 pays, a une mission de concertation entre les Etats plus large, mais moins contraignante que celle de la CEE. Ainsi, en ce qui concerne la communication, une convention sur les émissions transfrontalières est en cours de signature, des groupes de recherche travaillent sur les concentrations, les parrainages d'émissions, la réception illicite des émissions codées, le financement et la fiscalité des médias, la création d'un observatoire de la production audiovisuelle, le statut des correspondants étrangers. Déjà plus de 120 conventions ont été signées dont la convention européenne des droits de l'homme sur laquelle pourrait se brancher la reconnaissance d'un statut européen des journalistes (via une carte professionnelle, une formation plus harmonisée, une participation des organisations de journalistes à l'étude de ces problèmes). La nouvelle secrétaire générale a paru

très intéressée par le débat.

P. Vigorelli, correspondant du *Messaggero*, président de l'association de la presse étrangère, souligne les décalages entre les processus décisionnels et l'évolution technologique, entre les concentrations internationales et les syndicats nationaux, entre les rédactions d'hier reliées aux ouvriers du livre et celles d'aujourd'hui où les ordinateurs de la 4ème génération suppriment les relais jusqu'à la rotative. D'où la nécessité d'un syndicalisme fort. (En Italie, la convention collective vient d'être renouvelée après une grève des journalistes de 17 jours).

Michel Suveg, du Secrétariat Juridique et Technique de l'Information, s'interroge sur les moyens d'obtenir la transparence financière des groupes multimédias.

Elio Comarin du CFJ analyse l'expérience de la collaboration entre 17 écoles de journalisme européennes (hétérogénéité des formations, importance de l'acquisition approfondie des langues étrangères, utilité d'un diplôme commun ou reconnu qui pourrait servir de passeport).

Pour Guy Baudrillard, directeur délégué de *Notre Temps*, même transposée à l'échelon européen, la question fondamentale de l'entreprise de communication nationale demeure l'articulation entre 4 pouvoirs : celui du propriétaire, celui des journalistes, celui de la publicité et celui des lecteurs, auditeurs, téléspectateurs.

La qualité des intervenants, les approches relativement nouvelles de ces sujets, la richesse des débats auraient dû entraîner une plus large participation des journalistes français CFDT.

A suivre...

Félix Lacambre

(1) *L'information dans le monde*. - Editions du Seuil. 640 pages.

130 F

Les Français dans le cocon des quotas

Laborieusement élaborée le 13 avril dernier, la directive communautaire sur la télévision transfrontalière est en passe de succomber avant même d'avoir vécu. A Luxembourg, en effet, la France, les Pays-Bas et la Grèce ont refusé, finalement, de l'adopter pour des raisons différentes.

Pour comprendre les enjeux de la bagarre, il convient de bien cerner les dits et les non-dits de ce texte.

Les grands principes

La directive se compose d'un préambule et se subdivise en cinq chapitres, en tout 27 articles. Affirmation de la culture européenne, protection des mineurs, protection de la santé publique par l'interdiction de la publicité sur le tabac et la réglementation de celle sur les alcools, définition de ce qui relève du parrainage et de la publicité, contrôle de cette dernière, notamment des coupures pratiquées à l'intérieur des programmes, protection de l'industrie cinématographique : tous ces sujets ne posent pas de gros problèmes. Ils relèvent pour la plupart d'un consensus minimum, de même d'ailleurs que tout ce qui touche à la liberté d'informer et à ses limites.

Il est à noter que, dans son préambule, la directive reconnaît que l'audiovisuel est un "marché" soumis donc à des contraintes économiques, mais un marché pas comme les autres, dont les règles du jeu doivent être fixées afin d'éviter "des actes préjudiciables à la libre circulation et au commerce d'émissions ou susceptibles de favoriser la formation de positions dominantes qui imposeraient des limites au pluralisme". Il est bien clair - et la directive le reconnaît elle-même - qu'il s'agit du minimum qu'on est en droit d'attendre d'une Communauté qui se veut européenne.

La polémique

Ne pas favoriser l'émergence de positions dominantes qui contrôleraient le marché de l'audiovisuel : cette préoccupation est double. Elle porte d'une part sur le contrôle économique - qui peut parler de liberté quand seule une poignée de financiers concentrent

tous les moyens de production ? - et, d'autre part sur le contrôle culturel. En clair, les Européens pourront-ils voir autre chose que des feuilletons américains ou japonais ? Auront-ils les moyens de créer dans leur langue, auront-ils les moyens de préserver et nourrir leur propre culture ? Pour répondre à ces questions, la France avait proposé d'imposer des quotas : obligation faite aux chaînes européennes de diffuser X % d'oeuvres créées en Europe. Opposition virulente de tous nos partenaires : les uns parce qu'étant de culture anglo-saxonne, les autres parce qu'étant, comme la Grèce et le Portugal, à l'aube de leur culture télévisuelle et donc, sans moyens réels de création.

La directive a donc proposé un compromis : obligation aux Etats membres de maintenir au moins le niveau de créations originales à celui de 1988, avec dérogation pour la Grèce et le Portugal, la date de référence pour ces deux pays étant fixée à 1990.

L'échec

A Luxembourg, au moment de ratifier cette directive, la France, les Pays-Bas et la Grèce refusent. Il est sûr que de nombreuses protestations, émanant des milieux artistiques, ont influencé la posi-

tion française, à la veille du scrutin du 18 juin. Le non brutal des Pays-Bas pourrait avoir une autre explication : les pressions américaines. Les USA craignent comme la peste de voir se fermer le juteux marché audiovisuel européen. Un petit chantage économique leur a permis d'assouplir l'échine de quelques Etats membres.

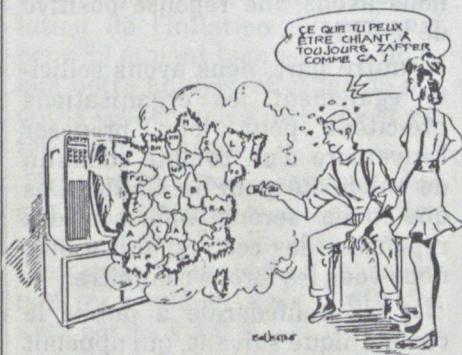
La directive de Bruxelles est donc en passe de tomber à l'eau, sauf si, au dernier moment, lors du sommet de Madrid par exemple, un nouveau compromis est trouvé.

La position de la FTILAC-CFDT

Mieux vaut une réglementation que la loi de la jungle. La directive de Bruxelles a l'immense mérite d'exister. En matière audiovisuelle, la loi du plus fort donne des résultats catastrophiques, qu'il s'agisse de l'information ou de la culture.

Réduire la défense des cultures ou des langues minoritaires à la seule définition de quotas de production est tout simplement stupide. En prenant cette position, on se met une fois de plus sur un plan défensif et non pas offensif : on n'a pas à défendre sa santé quand on se porte bien. Plutôt que d'imposer des quotas, pourquoi ne pas mettre en place des mécanismes favorisant la création européenne ? Si les créateurs européens sont bons, s'ils sont aidés, ils seront regardés. Se réfugier derrière des quotas, c'est tout simplement avouer qu'on est mauvais, et qu'on ne se sent bien que dans du coton.

Véronique Pellerin
Michel Mortelette



"Indigne et scandaleux"

Déclaration de Jean Kaspar du 22 Juin, suite aux trois exécutions du 21 juin 1989 :

"Le gouvernement et le parti communiste chinois viennent de franchir une étape de plus dans l'horreur.

Après avoir écrasé dans le sang la légitime protestation pacifique des étudiants et des travailleurs chinois, développé des arrestations arbitraires, ils viennent d'exécuter les premiers condamnés à mort.

La CFDT, bouleversée par tant d'horreur, condamne fermement le gouvernement et le parti communiste chinois. Elle décide d'intervenir auprès du gouvernement chinois et de la fédération syndicale chinoise pour exiger l'annulation de toutes les condamnations à mort et la fin de la spirale de l'horreur.

La CFDT apporte son soutien aux initiatives prises par le gouvernement français pour faire pression sur les dirigeants chinois.

Elle souhaite que le prochain sommet européen, qui se réunit à Madrid, aille dans le sens d'une condamnation ferme du gouvernement chinois et décide des mesures et sanctions concrètes permettant d'annuler les condamnations à mort et de mettre fin aux arrestations arbitraires".

Parallèlement, la CFDT reste en contact permanent avec les étudiants chinois de Paris.

Le vendredi 16 juin, Roger Briesch, délégué de la CFDT à l'Assemblée Générale de l'OIT à Genève, était intervenu lors de la réunion du groupe Travailleurs. Objectif : faire une démarche auprès des autorités chinoises pour implorer leur clémence et tenter d'empêcher l'irréparable.

Cette intervention a débouché sur l'envoi du télégramme suivant envoyé à Monsieur Li Peng, Premier Ministre de la République Populaire de Chine (Beijing) le 17 juin, signé par plus de 80 délégations syndicales du monde entier, soit la grande majorité des délégations.

"Au nom des délégations des travailleurs participant à la 76ème Conférence Internationale du Travail de l'OIT, nous vous appelons, de la façon la plus urgente, ainsi que votre gouvernement, à suspendre immédiatement les peines de mort prononcées contre les travailleurs et dirigeants des étudiants, et d'agir immédiatement afin de libérer les travailleurs, étudiants et leurs dirigeants arrêtés pendant les démonstrations de masse récentes dans votre pays.

Au nom des délégations des travailleurs présents à la conférence :

Genève le 17 juin 1989".

Les organisations de la CFDT sont appelées à réagir à leur niveau en faisant connaître dans l'opinion publique les prises de

position et initiatives de la CFDT et à envoyer des télégrammes à l'Ambassade de Chine à Paris -11 av. George V- 75008 Paris.

Jean Kaspar, Secrétaire Général - Roger Briesch, Secrétaire Confédéral

La FTILAC a publié le communiqué suivant :

La Fédération de la Communication et la Culture CFDT s'élève avec force contre les peines de mort prononcées par votre gouvernement contre les travailleurs et étudiants, dont le seul crime est de se prononcer pour plus de démocratie.

Elle exige des autorités la libération immédiate de tous les prisonniers et la cessation de toute répression.

Michel Mortelette
Secrétaire Général

Dernière minute

L'évolution de la situation en Chine nous amène à prendre quelques initiatives rapides.

Il a été décidé de réaliser l'édition de 100 000 cartes postales reprenant le logo sur la Chine, et qui vous parviendront prochainement. Ces cartes postales, dont le libellé sera "Arrêt des exécutions, libération des prisonniers, pour la démocratie et la liberté", devront être envoyées de partout aux autorités chinoises

Cette initiative "cartes postales", nous souhaitons la faire partager aux autres organisations syndicales, FO, CGC, CFTC et FEN, et nous avons entrepris les consultations en ce sens. Pour le moment, nous avons une réponse positive de la FEN.

D'autre part, nous avons sollicité également les organisations précitées pour leur proposer l'ouverture d'un compte commun de solidarité pour la Chine. Dès que nous serons informés des réponses de ces organisations, nous vous les ferons connaître.

La CE confédérale a publié le communiqué suivant, qui appelait à une manifestation de soutien

aux étudiants chinois le 24 juin 1989

"Après avoir écrasé dans le sang la légitime protestation pacifique des étudiants et des travailleurs chinois, un pas de plus vient d'être franchi par l'exécution systématique des condamnés.

La CFDT, bouleversée par tant d'horreur, condamne fermement le gouvernement et le parti communiste chinois, et lui demande de mettre fin à ces véritables crimes d'Etat.

Pour sa part, la CFDT est déjà intervenue auprès des autorités chinoises, pris des initiatives dans le cadre de la 76 ème conférence de l'OIT à Genève, fait connaître au gouvernement français son souhait de voir le prochain sommet européen prendre des mesures et sanctions concrètes contre la Chine (voir ci-contre).

Par ailleurs, la CFDT a écrit à Messieurs Joxe, Jospin et Périgot afin que soit assurée la prolongation du droit d'asile des étudiants chinois, que les bourses d'études soient maintenues, enfin en demandant au patronat de leur offrir des stages en entreprises".



Ecrit

Négociations : convention collective labeur

A l'heure où cet article paraîtra, il y aura bientôt un an que les premières discussions auront commencé pour le dépoussiérage de la Convention Collective.

Au début de septembre, des réunions étaient programmées tous les quinze jours. Le capotage des négociations salariales de novembre et décembre 1988 ont fait qu'il y a une volonté manifeste de la délégation patronale de bloquer ce qui pourrait être une amorce d'avancée sociale.

De plus, nous ne sommes pas du tout aidés par certaines organisations syndicales, dont la CGT qui reste campée sur des positions archaïques ; de ce fait, à la cadence où nous en sommes, nous pouvons espérer voir la fin du tunnel dans deux ou trois ans, et encore...

Lors de la dernière réunion du Comité National Permanent du 20 avril, nous avons enfin abordé le problème de la "garantie incapacité de travail" (G.I.T.). La position de la CFDT était la suivante :

- couverture du 1er au 365ème jour pour les ouvriers et employés, avec 95 % du salaire prix en charge par le régime prévoyance de la Carpilig, ayant 6 mois de présence dans la profession.

La CGT s'oppose à l'uniformisation entre employés et ouvriers (maintien des avantages acquis).

La position finale des patrons, après

avoir écouté les diverses propositions syndicales, est la suivante :

- durée d'indemnisation portée de 270 à 330 jours, en précisant que c'est une proposition finale à cet égard ;

- maintien des trois jours de carence, mais paiement par la Carpilig à partir du 4ème jour, et non du 21ème comme auparavant ;

- cotisation proposée de 0,77 % dont 0,67 % à la charge de l'employeur et 0,10 % à la charge du salarié.

La CFDT fait remarquer que le taux contractuel est de 0,87 % et qu'il n'a jamais été appelé complètement, qu'il n'y a aucune raison de le changer même s'il y a modification du régime.

Une prochaine réunion a lieu le 19 juin sur la G.I.T., une autre est programmée pour fin juin et le 20 septembre se tiendra la première discussion sur les salaires.

Voilà, résumé, l'essentiel des activités du groupe négociation labeur. C'est peu quand on tient compte de l'ardeur que nous avions mise pour préparer le toilettage de la Convention Collective, mais c'est quand même beaucoup, car cela a permis de faire bouger des organisations qui refusaient de voir le changement à effectuer dans les conditions de vie et de travail.

Pour l'équipe de négociation,
Raymond Welker

Elections

Historique 1989, an 1 de l'égalité électorale à l'Imprimerie Nationale

Pour la première fois de son histoire, l'Imprimerie Nationale verra ses délégués du personnel élus sur une liste unique à la proportionnelle.

C'est la victoire du bon sens et de la démocratie, c'est la fin d'un système qui privilégiait les uns par rapport aux autres.

Pour en arriver là, huit ans de luttes pendant lesquelles les délégués syndicaux de l'Imprimerie Nationale n'ont cessé de revendiquer, pour leur organisation, la liberté d'exister dans une profession où le pluralisme est un combat et le monopole d'embauche une survivance du passé.

Pour la première fois, la CFDT aura 10 délégués du personnel, c'est 2 de plus qu'en 1988.

Aux dernières élections du comité de concertation, la CFDT avait totalisé 24,54 % des suffrages, cette année avec 30,11 % (moyenne des titulaires et des suppléants), la CFDT enregistre une progression de 5,57 %.

Nord-Matin : La CFDT progresse

Aux élections professionnelles, la CFDT a enregistré une nouvelle progression et a obtenu des élus dans tous les collèges, elle est devenue le syndicat majoritaire.

Délégués du personnel :

Collège ouvriers, employés et cadres administratifs : 2 élus

Collège journaliste : 4 élus

Comité d'Entreprise :

Collège ouvriers et employés : 1 élue

Collège cadres administratifs : 2 élus

Collège journalistes : 3 élus

Imprimerie GRESSET à Champagnole.

Elections de délégués du personnel : la CFDT obtient 57 % des suffrages contre 42 % à la CGT pour le collège titulaires et 67 % contre 32 % à la CGT pour le collège suppléants.
3 titulaires CFDT, 2 à la CGT
4 suppléants CFDT, 1 à la CGT.

Salaires PQR 1989 :

La CFDT n'avait pas signé... Elle a eu raison.

En février 1989, la CFDT n'avait pas signé l'accord salarial pour plusieurs raisons que nous avions précisées à l'époque. L'une des raisons invoquées, pour justifier notre non-signature, était de considérer que les perspectives d'évolution de l'inflation du patronat pour 89 étaient bien en deçà de ce que notre analyse et celles de nos outils économiques internes et externes préfiguraient.

Aujourd'hui, nous sommes obligés de constater que nos prévisions sont "malheureusement" conformes à la réalité, à savoir que pour quatre mois, l'inflation s'est portée à 1,6 % soit un retard de 0,7 % à ce jour par rapport aux augmentations des salaires pré-

vues, dans l'accord national, pour six mois.

Il y a donc une perte du pouvoir d'achat des salariés, non négligeable, due au décalage entre les prévisions d'augmentation des salaires signées lors de l'accord entériné par le SPQR, la CGT, F.O. et la réalité du taux d'inflation.

C'est pourquoi il nous semble nécessaire de mettre en place rapidement une négociation sur les salaires 89 permettant de réactualiser un accord qui est loin de favoriser les personnels. Nous avons donc demandé par courrier au SPQR une négociation salariale.

Michel Mortelette

L'intolérance de la CGT, le "sur place" du patronat ?

Une nouvelle fois la FILPAC-CGT, grâce à ses "opérations commando", a empêché les autres partenaires sociaux de poursuivre des discussions en cours sur l'avenir immédiat et à moyen terme, des professionnels de nos secteurs : ouvriers, clavistes, journalistes, employés et cadres (voir à ce sujet dans notre dernier numéro l'article intitulé "Journalistes à vos stylos et uniquement à vos stylos", consacré au contenu des négociations en cours).

La délégation de la CFDT, composée de Gilles Boguais, Christiane Deniot, Philippe Quintin et Jean Gérard Cailleaux, a, au nom de la fédération, rendu public un communiqué de presse sur ces incidents (voir ci-contre).

Interdire aux partenaires sociaux de négocier les nouvelles fonctions dues à l'introduction des nouvelles technologies et les garanties en matière d'emploi et de ressources, c'est faire le jeu du patronat et aller à l'encontre des intérêts des travailleurs et travailleuses de la presse. De tels actes déconsidèrent leurs auteurs et nous renforcent dans notre volonté de développer un syndicalisme qui entend négocier la modernisation des entreprises sur la base d'une corrélation étroite entre l'économique et le social.

Il n'y a plus d'un côté l'économique qui primerait au détriment d'un "social" négocié comme conséquence, mais il y a, pour la CFDT, la nécessité de faire correspondre les exigences de la modernisation aux exigences de l'emploi et des garanties sociales.

Personne, ni le patronat, ni la CGT, ne nous détourneront de cette logique d'intervention syndicale qui a démontré et qui démontrera son efficacité.

**Le 19 septembre 1989
Un rendez-vous
à ne pas
manquer !**

Le patronat au pied du mur

Le patronat doit maintenant se situer. Soit il accepte le *diktat* de la CGT, soit il considère les autres organisations syndicales comme des partenaires à part entière. Pour ce faire, il doit prendre les moyens pour que les négociations qui traînent depuis 1986 (du fait de l'attitude de la CGT ainsi que de la sienne) se déroulent correctement. La CFDT lui a écrit le 6 juin (voir lettre ci-contre), demandant la reprise des négociations avant le 15 juillet. Ce sera un test sur sa volonté d'avancer, et nous en tirerons les conséquences.

Michel Mortelette

La FTILAC-CFDT communique :

La négociation sur l'introduction des nouvelles technologies dans la Presse Quotidienne Régionale n'a pu avoir lieu ce mercredi 31 mai 1989 au siège du SPQR à Paris.

Une fois de plus, la CGT, ayant une notion très particulière de la démocratie, a empêché les autres organisations syndicales, dont la FTILAC-CFDT, de poursuivre les discussions en cours sur l'avenir immédiat et à moyen terme des professions concernées : ouvriers, journalistes, employés et cadres.

La délégation intercatégorielle CFDT, dont les membres sont confrontés quotidiennement à l'évolution des techniques dans les entreprises, dénonce l'absurdité de ce comportement irresponsable et suicidaire.

Pour la CFDT, ce qui est en jeu aujourd'hui est de conforter un certain nombre de postes de travail en termes de qualifications, d'anticiper l'innovation technologique et ses conséquences afin de gérer la fin d'un métier et l'arrivée d'un autre. C'est tout l'enjeu du syndicalisme.

Il appartient aux travailleurs de la presse, tous ensemble, de relever le défi.

Paris le 31 mai 1989

Monsieur le Directeur,

Je tiens, au nom de la FTILAC-CFDT, à éléver une vive protestation contre l'attitude de la FILPAC-CGT le mercredi 31 mai 1989.

Une nouvelle fois, la FILPAC-CGT a empêché les autres partenaires sociaux de poursuivre les discussions en cours sur l'avenir immédiat et à moyen terme des professions concernées : ouvriers, journalistes, employés et cadres. Ce comportement irresponsable est suicidaire et inacceptable.

J'espère bien que le SPQR ne "reculera" pas une nouvelle fois devant ce *diktat* d'une organisation qui a une conception très particulière de la démocratie et dont la stratégie de fuite en avant est dangereuse pour les travailleurs de la presse.

Pour la CFDT, les négociations ne sont pas rompues. Elles doivent donc continuer et vous avez la responsabilité de les organiser dans les meilleures conditions.

C'est pourquoi, au nom de la délégation de la FTILAC-CFDT, je vous demande de bien vouloir réunir les partenaires sociaux pour continuer les négociations et ce avant le 15 juillet. Les meilleures disponibilités pour notre délégations seraient entre le 6 et le 13 juillet.

J'attache une grande importance à la réponse que vous nous apporterez car il y va de l'avenir de la négociation collective dans la PQR et de l'avenir, tout simplement, des salariés.

Dans l'attente d'une réponse de votre part, je vous prie d'agrémenter, Monsieur le Directeur, l'expression de mes salutations distinguées.

Michel Mortelette
Secrétaire Général

**36 14
ASPA*CFDT**

La CFDT au premier rang contre la précarité imposée aux modèles...

Depuis que "l'ENSBA" existe, elle fait appel aux modèles qui participent, par leur travail, à sa réputation internationale (20 modèles au total).

La direction actuelle de l'Ecole les utilise pour les ateliers académiques et pour les cours de morphologie. Une bonne partie d'entre eux sont des modèles permanents. Pour certains, l'ancienneté atteindrait plus de dix ans.

Le système d'emploi utilisé par l'administration pour ces agents crée une précarité permanente. En effet, le paiement à l'heure est aléatoire (emploi du temps et nombre d'heures fluctuants, congés scolaires propres à l'établissement) ne permet pas de totaliser les 200 heures par trimestre nécessaires pour bénéficier de la couverture sociale. Ce type de situation engendre de véritables difficultés de survie pour nombre d'entre eux.

La révolte a grondé lorsqu'un cas tragique s'est posé en automne. Un modèle, atteint du Sida, a vu sa situation aggravée par la résistance rencontrée lors de sa demande d'accès aux soins. La mort de ce modèle, et l'attitude de l'ENSBA, a donné une très forte détermination aux agents,

pour que sa mort ne soit pas totalement inutile. Réunis tout d'abord en collectif de lutte, rejoignant le SGAC-CFDT et alertant la presse, ils ont réussi à se retrouver en Assemblée Générale à 120, entre professeurs, élèves et agents de l'établissement. De nombreuses rencontres ont eu lieu avec l'administration pour aboutir en février dernier à :

- huit cents heures au minimum réparties sur l'année pour tous les modèles travaillant régulièrement depuis un an, dans la mesure où ils le demandent, ceci permettant d'offrir une couverture sociale normale à ces agents ;
- un rattrapage des pertes de salaire pour les modèles lésés par l'attribution d'heures de travail plus importantes durant un laps de temps suffisant ;
- la mise au point, en concertation avec les modèles et la direction de l'ENSBA, d'un emploi du temps respectant les besoins pédagogiques de l'Ecole ;
- l'étude d'un texte réglementaire et sa négociation, pour établir, à la rentrée de septembre 1989, un cadre

d'emploi pour tous les modèles ;

- l'amélioration des salaires des modèles, soit par un relèvement de l'indice de référence servant de base de calcul de la rémunération horaire, soit sous forme de primes justifiées par les maladies socioprofessionnelles.

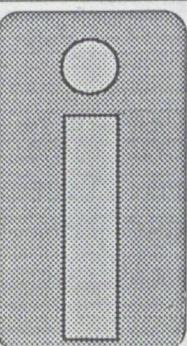
A ce jour, quatre mois après, la section CFDT de l'ENSBA constate non seulement qu'une partie infime (uniquement) de ces engagements a été tenue, mais, en plus, que la Direction de l'ENSBA a licencié, sous des accusations de racisme (plus que discutables et opportunistes) un des leaders du mouvement des modèles. Celui-ci étant également atteint du Sida, la CFDT, après beaucoup de discussions avec l'administration, a obtenu le maintien de son traitement pour des "raisons humanitaires".

Par ailleurs, une procédure de mise en application réelle - par des concérations paritaires - des engagements de février 89 commencera dans les jours à venir, et la négociation sur le cadre d'emploi devrait démarrer rapidement.

Ces derniers résultats n'ont été obtenus qu'après la présentation d'une pétition avec 450 signatures, distribution de tracts mettant en cause M. Wehrlein, le directeur et sa gestion, l'assemblée générale, et de la rencontre d'une délégation des modèles et de la section CFDT avec un conseiller technique de Jack Lang.

La syndicalisation n'a pas été oubliée car la section passe de quatre adhérents à près d'une quinzaine.

Vincent de La Croix



Fonction publique :

Salaires 89, le nécessaire réajustement

Compte tenu de l'évolution des prix depuis le début de l'année (+ 1,6 % de janvier à avril), et même si l'évolution se ralentit dans les mois qui viennent, il est clair que les hypothèses de prix du gouvernement vont être dépassées.

C'est pourquoi, lors de rencontres avec nos interlocuteurs gouvernementaux, tant à Matignon qu'au Budget et à la Fonction Publique, nous sommes d'ores et déjà intervenus pour demander qu'une rencontre ait lieu entre le gouvernement et les signataires de l'accord 88-89, afin de procéder à un premier ajustement des salaires sans attendre l'application de la clause de sauvegarde de début 90. Les contacts sont déjà pris dans ce sens avec nos partenaires syndicaux.

Communiqué de l'UFFA-CFDT



A PETIT BUDGET, PETITE COTISATION...

Socialement actifs, vous êtes multi-garantis. Multigarantis Activités Sociales : les 3 MAS de la Macif (pour les CE, les associations et les syndicats).

Le responsable d'une organisation se sent aussi responsable des jambes cassées, matériels cambriolés, incendies de locaux... Tout cela coûte cher, surtout aux bénévoles. La Macif a créé trois contrats spécialement pour eux - pour vous. Les "MAS" (Multigarantis Activités Sociales) répondent concrètement à la demande des dirigeants comme vous, venus trouver la Macif parce qu'elle a, elle aussi, une certaine idée des rapports sociaux. Les "MAS" peuvent garantir la responsabilité civile, les dommages corporels, les dommages causés aux biens. Ils donnent le maximum de protection pour le minimum de paperrasse : ni liste de membres, ni déclaration d'activités. Leur originalité n° 1 : la cotisation ne dépend pas de l'importance du risque mais de... votre budget. A bientôt.

A GRAND RISQUE, GRANDE PROTECTION.

Contactez l'un des 300 points de rencontre de la Macif, ou consultez l'annuaire ou le Minitel : 36-13 + MACIF

MACIF : Mutuelle Assurance des Commerçants et Industriels de France et des cadres et salariés de l'Industrie et du Commerce. Société d'assurance à forme mutuelle et à cotisations variables. Entreprise régie par le code des assurances. Siège social : 79000 Niort.

Audiovisuel

TF 1 :

Société d'économie mixte, c'est possible

Après les grèves de septembre 1988, après une concertation de plusieurs mois sur l'avenir de l'Audiovisuel Public et la remise de quatre rapports en février 1989 à Madame TASCA, le Parlement va adopter deux articles d'une loi instaurant une présidence commune pour Antenne 2 et FR3.

L'audiovisuel français ne sera pas pour autant pacifié et ce tant que la puissance publique ne s'engagera pas plus résolument dans un rééquilibrage des forces entre secteurs privé et public.

TF1 privatisée au nom d'une idéologie libérale, impose sa loi : recherche d'audience maximum pour un profit maximum en un minimum de temps. Rien ne laisse supposer une inflexion de cette logique à court terme.

Après le changement de majorité en juin 1988, TF1 aurait pu retourner à la collectivité nationale, le Parti Socialiste s'était exprimé en ce sens dans sa plate-forme politique en janvier de cette même année. Mais les paroles n'ont pas été concrétisées par des actes. Pourtant une majorité de français opposés en 1986 à la privatisation de TF1 condamnent aujourd'hui ses conséquences néfastes.

Les incertitudes quant à l'engagement à terme du groupe BOUYGUES dans TF1, les grandes manœuvres autour du retrait d'actionnaires actuels de l'entreprise et de l'arrivée de nouveaux, et le fait qu'en tout état de cause l'attribution de la chaîne sera remise en question dans moins de huit ans, sont autant de raisons pour que l'Etat ne se désintéresse pas du sort de la première chaîne de télévision, pièce centrale dans le système audiovisuel français.

Au moment où 6% du capital de TF1, réservé par la loi de 1986 aux salariés de l'entreprise, vont être remis sur le marché, la CFDT demande aux pouvoirs publics d'intervenir. Ces actions doivent retourner à la collectivité nationale. La CFDT propose de réintroduire des capitaux publics dans TF1 afin que se constitue, dans les années à venir, une société d'économie mixte.

Communiqué
SURT-CFDT

Angoisse au studio

Cela aurait pu être le titre d'une série "B", mais ce fut l'angoisse de 90 techniciens et comédiens "lock-outés" par leur employeur, ils ont fait appel aux syndicats pour négocier avec leur employeur le paiement des sommes qui leur restaient dues.

Après quelques jours de lock-out, la direction acceptait finalement de donner les contrats contestés et de dédommager tout le monde des heures perdues à cause de son incurie.

Ce type de situation risque, hélas de se reproduire. N'hésitez pas à nous appeler, nous interviendrons rapidement.

Jacques Geslin

Elections

Elections de délégués du personnel à T.D.F. :

Nouvelle progression de la CFDT

Participation : 69,94 % (+ 0,42 % par rapport à 1988), suffrages valablement exprimés : 2 605 (titulaires).

	Voix	%	Sièges Titul.
CFDT	1474	56,58	58
CGT	492	18,88	13
FO	287	11,01	7
CGC	317	12,16	10
CFTC	34	1,30	0

Six sièges n'ont pas été pourvus au premier tour.

Rappel des résultats 1988 :

	Voix	Sièges
CFDT	52,60	55
CGT	20,90	17
FO	13,20	8
CGC	11,50	8
CFTC	1,70	0

Michel Chapeau

36-16 SICI

Le ministère de la Culture vient de mettre en place un service, accessible par minitel, spécialement destiné aux artistes et à leurs différents partenaires artistiques et culturels.

Une rubrique "Offres d'emplois artistiques et culturels" figure au menu de ce nouveau serveur ; elle a été mise en place avec le concours de la direction générale de l'Agence nationale pour l'emploi.

Par la suite chacun pourra y consulter des renseignements juridiques et fiscaux dans tous les domaines du champ couvert par le ministère : Cinéma, Théâtre, Musique, Danse...

D'autres rubriques vous intéresseront : le ministère, votre région, les syndicats, les revues spécialisées, les stages, concours, prix, etc.

Jacques GESLIN

SOMMAIRE

Formation syndicale	2
Les rendez-vous manqués du gouvernement	3
Négociation Nationale	
Interprofessionnelle	4
Grève à la BBC	5
Solidarité avec les salariés de la télévision espagnole	5
La Commission de Bruxelles approuve les aides au cinéma	5
1993 : l'Europe des journalistes	6
Les français dans le cocon des quotas	7
Spécial Chine	8
Négociation de la Convention collective Labeur	9
Elections professionnelles	9
La CFDT navait pas signé...	9
L'intolérance de la CGT, le "surplace" du patronat	10
Ecole nationale supérieure des Beaux-Arts	11
Salaires Fonction Publique	11
TF1 société d'économie mixte, c'est possible	12
36 - 16 SICI	12
Elections professionnelles	12
Angoisse au studio	12

"LUTTES ET COMMUNICATION"

Mensuel - Le Numéro : 3 F - Abonnement 1 an = 100 F - Directeur de la publication : Michel Mortelette

Maquette et mise en page : Jacques Geslin - Secrétariat : Henia Othman

Rédaction et abonnements : 43, rue du Faubourg Montmartre - 75009 PARIS - Téléphone : (1) 42 46 50 64

ISSN - 0181-5520 - Commission paritaire : 1422 - D - 73

Impression : SCOP Primavera Paris - Téléphone : 42 02 32 45